

## Contrat Enfance - Renouvellement du contrat expérimental avec la Caisse d'Allocations Familiales - Ajustement des subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

### 1 - Renouvellement du contrat expérimental avec la CAF

Un contrat expérimental de cofinancement des modes d'accueil de la petite enfance à Besançon, se substituant au contrat crèche de 1984 et au contrat enfance de 1990, a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales le 3 mars 1997, pour une durée d'un an et renouvelé dans les mêmes conditions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1998.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville s'est engagée à mettre en collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels et le milieu associatif un programme de réorganisation de l'ensemble du parc d'accueil des enfants de moins de 6 ans. En contrepartie, la Caisse d'Allocations Familiales s'est engagée à maintenir le niveau global de ses financements dans les proportions atteintes par les dispositifs antérieurs.

Ce contrat s'avère très positif tant pour la Ville que pour la CAF en leur permettant notamment de contenir la baisse de fréquentation des crèches sans dérives financières (baisse du budget de fonctionnement du service des crèches depuis 1996) et de maîtriser les budgets des activités associatives intégrées dans le contrat. Il convient donc, sous réserve d'acceptation de la CAF, de renouveler pour un an dans les mêmes conditions le contrat qui vient à expiration le 31 décembre prochain.

### 2 - Ajustement des subventions

Le bilan de l'exercice 1997 est le suivant :

Inscriptions budgétaires		Réalisation 1997		Bilan 1997		Ajustement Bilan 1997 - Réalisation	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Antenne Petite Enfance (Crèches)</b>							
543 055,00	304 411,00	534 055,00	306 660,00	534 055,00	295 682,24	0,00	- 10 977,76
<b>Antenne Petite Enfance (Centre de Loisirs)</b>							
19 431,00	11 075,00	19 431,00	11 878,32	19 431,00	10 690,32	0,00	- 1 188,00
<b>ARETE (BAOBAB)</b>							
148 000,00	84 360,00	148 000,00	84 018,20	148 000,00	85 869,38	0,00	1 851,18
<b>Mutualité du Doubs (Relais Assistantes Maternelles)</b>							
155 102,00	66 301,00	155 102,00	83 409,80	155 102,00	84 862,65	0,00	1 452,85
<b>Maison Verte</b>							
500 000,00	285 000,00	500 000,00	285 000,00	500 000,00	260 095,72	0,00	- 24 904,28

Inscriptions budgétaires		Réalisation 1997		Bilan 1997		Ajustement Bilan 1997 - Réalisation	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>MJC de Palente (centre de loisirs)</b>							
16 000,00	9 120,00	16 000,00	9 120,00	16 000,00	10 848,13	0,00	1 728,13
<b>Ludothèque de Palente (Francas)</b>							
1 426 792,00	0,00	1 426 792,00	126 321,92	1 426 792,00	128 489,66	0,00	2 167,74

Dépense : participation versée par la Ville à l'association

Recette : subvention CAF versée à la Ville

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur le renouvellement du contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999 et, en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir,

- autoriser M. le Maire à réajuster les subventions versées par la CAF et à effectuer les écritures budgétaires nécessaires,

- émettre les titres de recettes complémentaires pour encaisser les soldes de subventions de la CAF et inscrire au budget de l'exercice courant, par décisions modificatives, les crédits correspondants :

Actions Contrat Enfance	Ouvertures de crédits recettes
ARETE Baobab	92.463.7478.93015.44000 1 851 F
Relais assistantes maternelles	92.463.7478.94022.44000 1 452 F
Centre de loisirs MJC Palente	92.463.7478.96039.21100 1 728 F
Ludothèque Palente	92.463.7478.21100 2 167 F

- réduire les recettes de l'exercice 1997 par émission de mandats correspondant au trop-perçu de la Caisse d'Allocations Familiales. Des transferts de crédits de la ligne budgétaire 937.673.20200 vers les lignes budgétaires ci-dessous seront nécessaires pour émettre les mandats :

Actions Contrat Enfance	Transferts de crédits dépenses
Centre de loisirs Antenne Petite Enfance	92.463.673.95029.44000 1 188 F
Crèches Antenne Petite Enfance	92.463.673.93013.44000 10 978 F
Maison Verte	92.463.673.93014.44000 24 905 F

«**M. GIRARD** : Etant donné les sommes très importantes qui sont en jeu, il me semble qu'il est bon de donner quelques chiffres. Avant la signature du contrat enfance expérimental du 3 mars 1997, la Caisse d'Allocations Familiales versait à la Ville une prestation de service journalière de 114,51 F en crèche collective et 96,79 F en crèche familiale et cela bien sûr par enfant présent. Depuis 1997, la Caisse d'Allocations Familiales participe à hauteur de 40 % des dépenses de fonctionnement, déduction faite de la participation des familles, les 60 % restants étant à la charge de la Ville de Besançon. Ainsi, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est passée de 15 MF en 1996 à 18 MF en 1997. Le budget global représente un peu plus de 57 MF en 1997. Ce nouveau cofinancement des modes de garde qui permet à la Ville d'adapter ses crèches face à la baisse de la fréquentation est très bénéfique pour la Ville de Besançon. Il convient donc de remercier la Caisse d'Allocations Familiales pour l'effort financier très important qu'elle consent à ce service de la petite enfance et plus particulièrement son Président, Fernand CASSARD, qui ne ménage jamais sa peine pour renforcer le partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Besançon.

**M. LE MAIRE** : Ces remerciements sont fort justifiés».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 10 février 1999.*